

## Loi sur la prostitution: un projet à remodeler?

Paru le Samedi 16 Mai 2009. Auteur : OLIVIER CHAVAZ

### **CRITIQUES - L'association Aspasia, qui soutient les travailleuses du sexe, s'inquiète des lacunes et des imprécisions contenues dans la législation concoctée par le Département des institutions.**

Insatisfaisant. C'est en substance ce que pense Aspasia du projet de loi genevoise sur la prostitution, présenté en mars par le conseiller d'Etat Laurent Moutinot<sup>[1]</sup>. Jeudi soir, lors de son assemblée générale, l'association de soutien et de solidarité avec les travailleuses du sexe a détaillé ses critiques et appelé le parlement à remodeler le texte en commission. Ses responsables seront auditionnées par la commission judiciaire à la fin du mois.

A la suite de l'augmentation du nombre de salons de massage, le canton a en effet décidé de se doter d'une législation sur la prostitution. Le projet du Département des institutions oblige les exploitants à tenir à jour un registre précis sur les prostituées exerçant dans leur établissement. Il les contraint en à veiller sur les conditions de travail et la sécurité des travailleuses du sexe. Pour ouvrir un salon, l'autorisation du propriétaire des locaux ou du bailleur est aussi exigée. A vrai dire, Aspasia n'a jamais été enthousiaste à l'idée d'une législation ad hoc. Car les problèmes rencontrés tiennent pour l'essentiel au fait que la stigmatisation des prostituées les empêche souvent de faire valoir leurs droits –les mêmes que tout citoyen–, que cela soit en matière de travail ou de bail. Le code pénal contient par ailleurs les dispositions nécessaires à réprimer l'exploitation sexuelle et la traite. «Avant de voter de nouveaux textes, la priorité est de faire appliquer ceux qui existent», estime Marie-Jo Glardon, coordinatrice d'Aspasia.

Au-delà de cette divergence d'approche, l'association relève plusieurs défauts et manques dans le projet de loi. Parmi eux, une absence de définition des lieux de prostitution organisés commercialement. «A Genève, la majorité des 'salons' sont de toutes petites entreprises de femmes travaillant chez elles, seules ou à deux. Seront-elles soumises aux mêmes règles qu'un exploitant de sex-center?» s'interroge Sylvie Mathys, avocate et présidente d'Aspasia. La question est importante, car les indépendantes éprouvent déjà de grandes difficultés à dénicher un lieu où exercer leur profession. Cette disposition risquerait de favoriser la disparition de ces formes d'organisation et la «prolifération d'intermédiaires».

Une autre critique concerne le rôle central que conservera la brigade des mœurs pour faire respecter les conditions d'exploitation et récolter les données exigées des patrons. «Nous demandons que cette compétence soit plutôt attribuée à la police du commerce», précise Sylvie Mathys. L'argument étant que la prostitution est une activité indépendante qui, pour l'essentiel, n'a pas à être traitée différemment des autres.

Au chapitre financier, le projet du Conseil d'Etat n'est guère précis, remarque encore l'association. Il conviendrait d'exiger des exploitants une comptabilité transparente de la gestion des salons (sommes facturées et encaissées, prix et modalités de paiement des prestations qu'ils fournissent aux travailleuses du sexe).

Enfin, Aspasia déplore que les cabarets et les bars à champagne –«où il est notoire que la prostitution s'exerce»– restent un domaine à part, seulement soumis à la loi sur la restauration et les débits de boissons. De deux choses l'une, explique l'association: soit ces établissements devront bannir tout échange de prestations sexuelles en leur sein, soit ils continueront à être des «zones grises». Dans ce cas-là, les prostituées, privées de statut, y seront plus vulnérables qu'ailleurs. Au-delà de ces réserves, Sylvie Mathys porte un regard globalement positif sur la démarche de l'Etat. «Associer les milieux de défense des prostituées à la prévention constitue une avancée importante», illustre-t-elle. Reste à savoir si les travaux parlementaires permettront de corriger les points les plus controversés du projet.

Note : <sup>[1]</sup>Le Courrier du 10 mars 2009.